

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 04 février 2021

Année scolaire : **2020 - 2021**

Numéro de séance : **05**

Date de transmission de la convocation aux membres : **22 janvier 2021**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Mme CHARDAVOINE Laëtitia**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **23**

Ordre du jour

Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 26 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 4 février 2021.

Fonctionnement général :

- Convention de partenariat avec le CIRCEFT
- Mesures de responsabilisation et partenariats

Vie pédagogique et éducative :

- Préparation de la rentrée 2021 :
 - choix pédagogiques
 - principes d'emploi des dotations en enseignement mis à disposition de l'établissement.
- DNB 2021 : épreuve orale de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation des élèves).

Vie budgétaire et financière :

- DBM pour information

Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 février 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[[□]]	A[[□]]	E[[□]]	Nom - Prénom	P[[□]]	A(*)	E[[□]]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN		X		ERNAULT Thomas	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X						
ELUS LOCALS	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE	X	X					
	Groupement de communes	Véronique PICHON		X					
	Commune siège	Stéphane BAUDRY	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Adeline COUTANT	X						
		Laurent COUV RAT	X						
		Juliette AUGRIS	X						
		Fabienne HOUMEAU	X						
		Nadine BUSSE	X						
		Anthony LE NEGRATE	X						
		Colette BRUNET	X						
	Personnels ATOSS	Hervé TURPIN		X					
		Audrey CHARRON	X						
Emmanuelle MERIOT				X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Elodie GLEDEL		X					
		Angèle GARREAU		X		Angéline GAVENS	X		
		Florence PIOT		X					
		Jezabelle MORISSET		X					
		Aline GEAY		X		Céline VIGANT	X		
		Aline PIERRE	X						
		Laure MAGOT	X						
	Elèves	Victoria AIME		X		Maëlle CERIZIER	X		
		Jeanne FAUCHER	X						
Agathe GOUDEAU		X							

[[□]] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

1- Préambule

Conformément à l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial qui permet aux conseils d'administration des établissements publics locaux de délibérer à distance, le conseil d'administration de ce jour se déroule en visioconférence. En effet, le I de l'article 1^{er} de cette ordonnance précise qu'elle s'applique aux autorités administratives régies la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations c'est-à-dire aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics à caractère administratif, aux organismes de sécurité sociale et autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif (article 1 de la loi n° 2000-321).

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration (délibérations, règlement intérieur) n'excluent pas les délibérations à distance (voir règlement intérieur du conseil d'administration voté le 12 novembre 2020).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 h et fait lecture de l'ordre du jour déclinant le point rajouté, à savoir la présentation du rapport annuel du fonctionnement pédagogique de l'établissement présenté par le chef d'établissement.

Mme Chardavoine, Principale Adjointe, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 4 février 2021 :

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 26 novembre 2020.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 3

Présentation de l'ordre du jour :

Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 26 novembre 2020 et adoption de l'ordre du jour de la séance du jeudi 4 février 2021.

Fonctionnement général :

- Convention de partenariat avec le CIRCEFT
- Mesures de responsabilisation et partenariats

Vie pédagogique et éducative :

- Préparation de la rentrée 2021 :
 - choix pédagogiques
 - principes d'emploi des dotations en enseignement mis à disposition de l'établissement.
- DNB 2021 : épreuve orale de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation des élèves).

Vie budgétaire et financière :

- DBM pour information

Questions diverses

- **Modification du RI**
- **Voyage à Nantes**
- **Informations diverses**

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

I-Fonctionnement général

➤ Convention de partenariat avec le CIRCEFT

M. Le Principal présente la convention de partenariat avec le CIRCEFT.

Cette convention de partenariat régit les échanges entre le collège Denfert Rochereau et le laboratoire de recherche du centre interdisciplinaire de recherche « culture, éducation, formation, travail » situé à l'Université Paris 8 – 2, r Leandro-de Lajonquière.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 43

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Mesures de responsabilisation et partenariats.**

M. Le Principal présente la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention avec tous les partenaires concernés.

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 44

Commentaires et débats :

✚ Néant

Arrivée de l'élève Agathe Goudeau à 18h28.

Arrivée de M. Riera à 18h37.

II- Vie pédagogique et éducative

➤ **Répartition de la DGH**

M. le Principal rappelle que le Conseil d'Administration se prononce sur les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement, dans la limite de la dotation notifiée par Mme la Rectrice.

M Le Principal rappelle également le contexte réglementaire de la préparation de la rentrée 2021.

M Le Principal informe les membres du CA de la méthodologie adoptée ainsi que les schémas de concertation avec les équipes enseignantes :

- ✚ prise en compte des choix politiques de l'établissement (projet d'établissement...),
- ✚ construction de la grille horaire (autonomie de l'EPL),
- ✚ application des horaires de base,
- ✚ ventilation des heures liées au projet pédagogique (mobilisation des marges d'autonomie en prenant appui sur les finalités pédagogiques ayant vocation à présider la ventilation des moyens alloués),
- ✚ ventilation des heures spécifiques,
- ✚ détermination du volume d'HSA à transformer en HSE.

Le Principal insiste sur la collégialité de la réflexion et rappelle les étapes nécessaires à l'élaboration de la ventilation des moyens alloués à l'établissement :

- ✚ un audit (questionnement initial),
- ✚ des conseils d'enseignement,
- ✚ une réunion plénière des enseignants,

M le Président explique que cette répartition s'est faite de façon collégiale.

La répartition proposée s'inscrit dans le cadre des perspectives académiques et des besoins propres à l'établissement, et ce en cohérence avec le projet d'établissement et du relevé de conclusion du dialogue de stratégie et du projet pédagogique présenté (voir pièce jointe).

M. le Président explique ensuite les différentes priorités par cycles qui ont été retenues. Ces priorités ont été élaborées conjointement aux équipes pédagogiques dans le cadre d'un sondage qui a mis en avant l'importance de la collégialité de la réflexion et des décisions.

M. le Principal informe les membres du CA que cette dotation est totalement globalisée. Au-delà des heures nécessaires au respect des horaires réglementaires, cette dotation intègre également les moyens complémentaires et les heures spécifiques (heures réservées à l'UNSS, chorale, financement d'un groupe en allemand en 6ème etc....). La proposition de répartition a été préalablement présentée en commission permanente le vendredi 5 février 2021 (avis favorable de cette dernière).

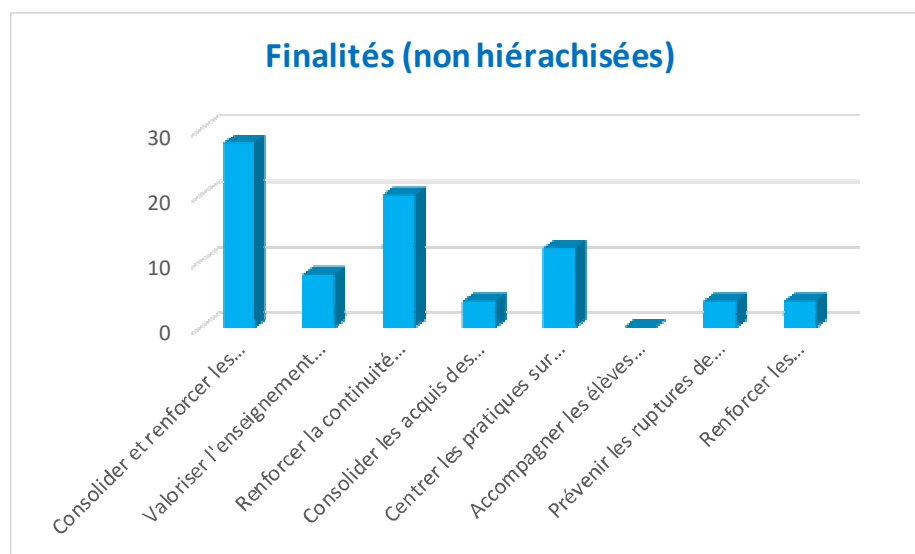
M le Principal rappelle l'organisation des enseignements selon le projet pédagogique de l'établissement. Une grille horaire homogène (26 heures de cours par semaine et par élève pour les quatre niveaux). Cette grille horaire de 26 heures intègre des « enseignements complémentaires » sous la forme :

- ⇒ *d'accompagnement personnalisé (AP),*
- ⇒ *et d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI),*
- ⇒ *l'établissement conserve la possibilité de proposer des « enseignements de complément » (latin),*

Les trois types d'enseignements obligatoires sont intégrés dans les horaires disciplinaires.

En prenant appui sur les résultats du questionnement initial réalisé auprès des enseignants, M le Principal présente les choix pédagogiques retenus ayant vocation à présider la ventilation des moyens attribués pour la rentrée 2021 :

Consolider et renforcer les apprentissages des fondamentaux plus particulièrement la maîtrise de la langue à l'écrit et à l'oral, ceci dans toutes les disciplines (faire de la maîtrise de la langue le fil rouge des pratiques pédagogiques).
Valoriser l'enseignement des langues vivantes et renforcer les compétences linguistiques.
Renforcer la continuité des apprentissages par une prise en charge des besoins des élèves du cycle 3 (niveau 6ème) dans le cadre de l'accompagnement pédagogique personnalisé visant à :
Consolider les acquis des élèves du cycle 4 repérés en difficulté dans les disciplines lettres, mathématiques et histoire-géographie (dans la perspective de la validation du socle et des épreuves écrites du DNB).
Centrer les pratiques sur le "faire" et sur les méthodologies d'écriture et de rédaction.
Accompagner les élèves en difficulté dans la dernière année du cycle 4 (niveau 3ème).
Prévenir les ruptures de parcours sur le cycle 4 par une prise en charge des besoins particuliers des élèves dans le cadre d'une démarche préventive et qualitative du pré décrochage scolaire (inscrire les pratiques pédagogiques dans un état de veille permanent).
Renforcer les apprentissages numériques et la démarche d'investigation en créant des groupes de STP en 6ème et développer le goût pour les sciences en prenant appui sur les pédagogie de projet,



M le Principal rappelle les seuils indicatifs de classe ainsi que leurs incidences sur les effectifs prévisionnels arrêtés et le nombre de structures financées.

Niveau	Seuil de calcul
N6	28
N5	30
N4	30
N3	30

N6	134	5	26,8
N5	121	5	24,2
N4	136	5	27,2
N3	99	4	24,75
		19	

A que noter que la dotation présentée d'un montant de 610 heures permet le financement de 19 divisions plus l'ULIS et l'UPE2A.

M. le Principal présente la dotation 2021 :

	CLG DR	SEGPA	Total
DGH	610	130,5	740,5
HP	557	123,5	680,5
HSA	53	7	60

La marge d'autonomie de l'établissement est donc de 59 heures, hors heures réglementaires (forfait UNSS, chorale, ...) et financement d'un groupe bi langue en 6^{ème} compris.

M le Principal présente le cahier des charges des structures :

2021 01 19		Effectif	ALL 2	ESP 2	ITAL 2	LATIN
6 ^{ème}	134	6 B	27	8		
		6 C	27	8		
		6 D	26			
		6 E	27	8		
		6 F	27	8		
		Total niveau 6^{ème}	134	32		
5 ^{ème}	121	5 B	24	10	6	8
		5 C	24	10	5	9
		5 D	24	10	5	9
		5 E	25		25	
		5 F	24		24	
		Total niveau 5^{ème}	121	30	65	26
4 ^{ème}	136	4 B	27	16		11
		4 C	27	16		11
		4 D	28		28	
		4 E	27		27	
		4 F	27		27	
		Total niveau 4^{ème}	136	32	82	22
3 ^{ème}	99	3 B	25	8	13	4
		3 C	25	9	12	4
		3 D	25	9	11	5
		3 E	24		24	
		Total niveau 3^{ème}	99	26	60	13

Présentation de la dotation globale horaire pour le collège et la SEGPA (voir document annexé).

La ventilation proposée prend en compte les choix institutionnels ainsi que les orientations spécifiques de l'établissement au service des besoins des élèves et ayant fait l'objet d'une concertation préalable avec les enseignants et le conseil pédagogique.

M. le Principal informe les membres du CA que les 610 heures notifiées à l'établissement (130.5 pour la SEGPA) sont globalisées.

Les marges d'autonomie de l'établissement sont utilisées comme suit (voir également projet pédagogique joint) :

Pour le cycle 3 :

Surconsommation Bloc AP (3 barrettes):

- AP Lettres : 1 heure pour 2 classes soit 3 h pour 5 classes (bloc articulé AP).
- AP Maths : 1 heure pour 2 classes soit 3 h pour 5 classes (bloc articulé AP).

Surconsommation disciplinaire dédoublement par quinzaine

- Lettres : constitution d'un groupe supplémentaire par quinzaine et par division c.à.d. plus 0.5 fois 5 = 2,5 h.
- Maths : constitution d'un groupe supplémentaire par quinzaine et par division c.à.d. plus 0.5 fois 5 = 2,5 h.

Surconsommation co-animation par quinzaine

- HG : un professeur supplémentaire par division et par quinzaine c.à.d. plus 0.5fois 5 = 2.5 h.

Surconsommation groupe bi langue

- Allemand : 2 fois 2 = 4 h (à signaler les difficultés à établir une prévision d'effectifs fiable au regard des difficultés engendrées par la crise pandémique).

Pour le cycle 4 :

Niveau 5^{ème} : analyse des surconsommations.

- ✚ 1h pour un groupe de latin (EDC),
- ✚ 2,5 h pour une co-animation en maths AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5 x5=2,5),
- ✚ 2,5 h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5 x5=2,5),
- ✚ **Total 6 heures.**

Niveau 4^{ème} : analyse des surconsommations.

- ✚ 2h pour un groupe de latin (EDC),
- ✚ 2.5 h pour une co-animation en maths AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5 x4=2),
- ✚ 2.5h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5 x4=2),
- ✚ 2.5h en lettres pour une co-animation croisée avec l'HG AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5 x4=2),
- ✚ 2,5h pour un groupe supplémentaire en espagnol
- ✚ **Total 12 heures.**

Niveau 3^{ème} : analyse des surconsommations.

- ✚ 2h pour un groupe de latin (EDC),
- ✚ 2h pour une co-animation en AP HG (organisation en quinzaine et par classe, 0,5x4=2h),
- ✚ 4h en lettres pour un co-animation hebdomadaire 4x1=4h
- ✚ 2h pour une co-animation en maths AP (organisation par quinzaine et par classe, 0,5 x4=2h),
- ✚ 2h pour un dédoublement par classe et par quinzaine en anglais pour favoriser les pratiques orales dans le cadre de l'AP (0,5 x4=2h),
- ✚ 2,5h pour un groupe supplémentaire en espagnol
- ✚ **Total 14,5 heures.**

Commentaires de M. le Principal sur la ventilation proposée :

- ✚ Les écarts en heures au niveau de certaines disciplines entre les apports nets et les besoins devront être compensés par des HSA, CSR ou des BMP. L'évolution des effectifs en allemand reste un point de vigilance.

A noter également :

- Réajustement Co-animation HG/ Lettres centrée sur le DIRE LIRE ECRIRE :

- N4 : par Q 0,5 AP HG en co-animation avec les lettres
- N3 : 1h AP lettres en co-animation (2 ressources lettres) et 0,5 AP HG en co-animation
- Prise en compte d'une nouvelle finalité en 6^{ème}
- N6 : groupe en Q et sur un semestre (S1 techno et S2 SVT)
- Prévention du décrochage scolaire et travail sur le réengagement de certains élèves ciblés : module ENVOL :
- Cycle 4 : 2 h annualisées

M. le Principal soumet à l'approbation du CA les principes d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires. Le conseil d'administration autorise la répartition de la DGH à hauteur de 610 heures pour le collège et 130.50 heures pour la SEGPA selon les tableaux joints en annexe. Le conseil d'administration approuve également le projet pédagogique et l'organisation en classe et groupe proposée.

Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 47

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **DNB 2021 : épreuve orale de soutenance (date, modalités d'organisation, modalités de préparation des élèves).**

Monsieur le principal informe les membres du CA que l'épreuve oral du DNB pour les élèves de 3^{ème} aura lieu le 19 mai 2021 avec suspension des cours ce même jour pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} (une remise d'ordre sera faite) et selon les modalités de passage suivantes :

Rappel des modalités de l'épreuve orale

- C'est l'élève qui fait le choix du sujet qu'il présentera.
- Le choix se fait parmi :
 - un des EPI du cycle 4,
 - un des projets menés lors des quatre parcours éducatifs.
 - un projet mené en histoire des arts
- Possibilité de passer en groupe (pas plus de 3) :
 - En individuel : 5 minutes d'exposé suivi de 10 minutes de questionnement par le jury (sur le même sujet),
 - En groupe : 10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien.
- Le jury est composé de 2 enseignants.
- Evaluation sur 100 points.

Organisation de l'épreuve orale

- Modules préparatoires aux oraux (sur le temps de l'AP lettres) : du 22 février au 26 mars 2021
- Oraux blancs : mardi 30 mars ou mardi 6 avril 2021
- Date limite choix de l'élève : jeudi 7 mai 2020 (retour fiche)
- Calendrier des épreuves :
 - mercredi 19 mai 2021
 - lundi 31 mai 2021 (session de remplacement)
- Documents (évaluation et choix de l'élève)
- Suspension des cours le mercredi 19 mai 2021 matin pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

Le conseil d'administration adopte les modalités de passage de l'épreuve orale du DNB 2021 (voir document annexé) et donne son accord pour la suspension des cours le mercredi 19 mai 2021, toutes les ressources enseignantes étant mobilisées.

Vote Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 46

Commentaires et débats :

✚ Néant

III- Vie budgétaire et financière

➤ **DBM pour info.**

Mme la Gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information (budget 2020) :

BUDGET 2020		
	OBJET	MONTANT
Ouverture des crédits	Taxe Apprentissage	1000
Ouverture des crédits	Bourses Nationales	5423
Ouverture des crédits	Dispositif Eclore	500
	Régularisation des Amortissements	200.40

BUDGET 2021	
	Régularisation de codification
AP 13COR	Carnet de correspondance
Vie de l'Elève	Parcours Artistique et Culturel

Commentaires et débats :

✚ Néant

IV – Questions diverses

➤ **Modification du règlement intérieur : échelles des sanctions**

M. le Principal propose d'intégrer les futures mesures de responsabilisation au règlement intérieur ainsi que l'échelle des sanctions en conformité avec la réglementation en vigueur (voir document annexé)

A l'unanimité, les membres du CA approuvent les modifications du règlement intérieur.

Vote Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 45

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Annulation du séjour à Nantes**

Monsieur le Principal informe les membres du CA de l'annulation du voyage scolaire en raison de l'épidémie COVID-19.

Monsieur le Principal précise que le report du voyage dépendra de l'évolution de l'épidémie du COVID-19 et présente les conditions de remboursement des familles :

- pour les séjours à Nantes : les participations des familles financières encaissées seront remboursées.

Les membres du CA acceptent l'annulation du voyage scolaire ainsi que les conditions financières découlant de cette décision.

Vote Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 48

Commentaires et débats :

✚ Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

La secrétaire de séance,

L.CHARDAVOINE

Le Président,

A. PAIRAULT